

Cadre réservé à la CC3M :

Date d'arrivée :

Nom :

Nbre personnes :

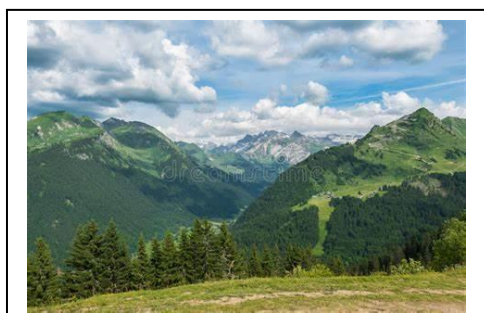
Séjour retenu :

HAUTEVILLE SUR MER **Normandie**

Séjour du 11 au 18 juin 2023



OU



MORZINE **Haute Savoie**

Séjour du 9 au 16 septembre 2023

Bulletin d'inscription
A remettre
à la Communauté de Communes
Meurthe Mortagne Moselle

Avant le 15 mars 2023

PLACES
LIMITEES
A 50 PERSONNES
par séjour
(1 séjour par personne)
Inscriptions enregistrées
par date d'arrivée

ATTENTION : l'organisation d'un séjour est soumise à l'inscription de 30 personnes minimum.

En deçà de ce nombre, il n'y aura qu'un seul voyage organisé (choix en fonction des inscrits par voyage).

En cas de surnombre, la priorité sera donnée aux personnes qui ne sont pas parties les années précédentes.

**Bulletin d'inscription, identique pour les 2 séjours, uniquement valable
Pour les habitants de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle**

2 offres tarifaires sont possibles en fonction des critères d'éligibilité suivants :

Peuvent être bénéficiaires de l'offre ANCV, dans la limite des places disponibles et selon l'ordre des réservations reçues (hors frais de transport) :

- Les personnes de plus de 60 ans (**attention, il faut avoir 60 ans à la date du départ du séjour, soit le 11 juin 2023 ou le 9 septembre 2023 en fonction du choix de voyage**), dont la ligne «**revenu net imposable** » de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 est d'un montant inférieur ou égal à :

Nbre de parts	1	1.5	2	2.5
Personne seule	15 175 €	20 288 €	25 400 €	30 513 €
Couple			28 637 €	33 749 €

- Les conjoints de personnes de plus de 60 ans, non imposables (même si le conjoint à moins de 60 ans),
- Les personnes de plus de 55 ans en situation de handicap et non imposables,
- Les personnes accompagnant les personnes en situation de handicap, sans condition.
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide « Seniors en Vacances » de l'ANCV sur une même année civile.

Peuvent bénéficier de l'offre au tarif plein (hors frais de transport) :

- Toutes les personnes de plus de 60 ans ne correspondant pas aux critères ci-dessus,

IDENTITE

Nom - Prénom :

Demeurant :

Téléphone :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Mail :

Joindre une photocopie de la carte d'identité en cours de validité

Situation : ☐ retraité ☐ sans activité professionnelle
☐ Non-imposable ou imposition inférieure à 15 175€ ou 28 637€ (Joindre une photocopie de l'avis d'imposition (sur la fiche d'imposition, se référer à la ligne 14 portant sur l'impôt sur les revenus soumis au barème dont il convient de déduire la décote éventuelle))

☐ Je demande mon inscription pour le séjour 2023 (choix par ordre de préférence) :

- A Hauteville sur Mer (Normandie) du 11 au 18 juin 2023 :
- A Morzine (Haute Savoie) du 9 au 16 septembre 2023 :

☐ Je demande l'inscription de mon ou ma conjoint(e) (marié ou non) (joindre copie carte identité)

Nom - prénom :

Date de naissance :

Assurance annulation et rapatriement

L'assurance annulation/rapatriement **obligatoire** est au tarif de € (3% du montant total de votre dossier). Elle est incluse dans le coût du voyage.

Cette assurance permet de bénéficier :

- du remboursement du séjour (hors coût du transport) en cas d'annulation justifiée par un certificat médical ou de force majeure, quelque soit le moment de l'annulation
- du rapatriement en cas d'hospitalisation.

Transport

Le coût du transport sera calculé en fonction du nombre d'inscrits. Il vous sera facturé après le séjour et sera à régler directement au Trésor Public.

Le voyage s'effectuera en bus grand confort.

Les lieux de départ vous seront précisés ultérieurement. Le choix d'un lieu de départ sera définitif.

Santé

Je souffre d'un handicap :

- ☐ Moteur (difficulté à marcher, utilisation d'un fauteuil roulant ou d'un déambulateur...)
- ☐ Visuel (non ou mal-voyants)
- ☐ Mon état de santé nécessite une chambre pour Personne à Mobilité Réduite
- ☐ Mon état de santé nécessite un régime alimentaire particulier

Si oui, lequel :

Hébergement

Je désire être hébergé(e) :

- ☐ En chambre double (sanitaires privatifs)

Avec Mme ou M

- ☐ En chambre individuelle (dans la limite des places disponibles, supplément de 70€/personne ou 80€/ personne en fonction du séjour)

Païement du séjour et transport

Le règlement s'effectue en 3 fois :

- **Un premier chèque d'un montant de 150€ (pour les bénéficiaires de l'aide ANCV) ou 250€ (pour les non bénéficiaires) du coût du séjour hors transport qui sera encaissé un mois avant le séjour à joindre avec l'inscription**
- Un second chèque du solde du coût du séjour à envoyer dès confirmation de l'inscription,
- Un troisième chèque en règlement du coût du transport qui sera encaissé avant le départ.

La taxe de séjour en vigueur sur chaque site est payée directement par chaque participant en même temps que le séjour. Elle est incluse dans le coût du séjour.

Prestation	Coût en € Séjour Normandie	Coût en € Séjour Morzine	Nombre de personne	Total en €
Séjour pour bénéficiaire de l'ANCV (tarif incluant la taxe de séjour et l'assurance annulation/rapatriement)	292.50 €	297.25 €		
Séjour pour non bénéficiaire de l'ANCV (tarif incluant la taxe de séjour et l'assurance annulation/rapatriement)	486.50 €	498.00 €		
Supplément chambre individuelle	Soit 80 € / séjour	Soit 70 € / séjour		
			TOTAL	
	Acompte de 150€/personne (si bénéficiaire de l'aide ANCV) ou 250€/personne (non bénéficiaire)		Sous total 1	
	Solde à la confirmation de l'inscription au séjour retenu		Sous total 2	
Transport (*) : il sera calculé, par personne, en fonction du nombre d'inscrits			130 € environ	
TOTAL GENERAL				

(*) le coût définitif du transport ne peut être déterminé à ce jour.

Je joins l'acompte concernant **le séjour** par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**

Chèque 1 : d'un montant de

En cas d'annulation d'un séjour du fait du manque de participants en date du 15 mars 2023, les chèques seront rendus aux personnes inscrites qui ne souhaitent pas être reportées sur le séjour confirmé. Il en serait de même pour les personnes n'ayant pu être retenues au-delà du quota initialement prévu à savoir 50 personnes par séjour.

Si le nombre de places est insuffisant par rapport aux inscriptions reçues, la priorité sera donnée aux personnes qui ne sont pas parties les années précédentes.

☐ J'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble de ce bulletin d'inscription, des conditions d'inscription, de transport et de paiement.

Fait le à

Signature :